



Fiche de Données de Sécurité XP-700 NANO PROTECT

Fiche signalétique du 28/3/2025, révision 1

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: XP-700 NANO PROTECT

Code commercial: 9.XP700

UFI: Y800-F0UG-6008-N0H3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

cire protectrice spécifique pour une utilisation dans les environnements marins

produit professionnel

Usages déconseillés :

Tous ceux qui ne sont pas couverts dans les utilisations recommandées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

RUPES SPA - Via Marconi 3A - Loc. Vermezzo 20071 Vermezzo con Zelo (MI) – Italy

RUPES SPA - Telefono n°+3902946941

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

info_rupes@rupes.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

For United States, Canada Puerto Rico and Virgin Island: 1-800-255-3924

For China: 400-120-0751

For Brazil: 0-800-591-6042

For India: 000-800-100-4086

For Mexico: 01-800-099-0731

For Europe and all the other countries: 001-813-248-0585

Country	Emergency number	Country	Emergency number
Austria	+43 01406 43 43 (24/7)	Ireland	+353 01 809 2566 (24/7)
Czech Republic	+420 224 919 293 (24/7)	Ireland	+353 01 809 2566 (24/7)
Germany	112	Malta	112
Belgium	+ 32 070 245 245 (24/7)	Poland	112
Denmark	+45 8212 1212	Latvia	+371 67042473 (24/7)/112
Greece	+0030 2107793777 (24/7)	Netherlands	+31 (0) 88 755 8000 (24/7)
Bulgaria	+359 2 9154 233 (24/7)	Portugal	+351 800 250 250 (24/7)
Sweden	112	Lithuania	+370 (85) 2362052 (24/7)
Hungary	+36 80 201 199 (24/7)	Norway	+47 22 59 13 00 (24/7)
Croatia	+3851 2348 342 (24/7)	Romania	+40 (0) 021318 3606 (24/7)
Finland	+ 358 0800 147 111 (24/7)	Luxembourg	+352 8002 5500 (24/7)
Iceland	+354 5432222 (24/7) - 112	Slovenia	112
Cyprus	1401 (24/7)	Slovakia	+421 2 5477 4166 (24/7)
France	+33 (0)1 45 42 59 59 (24/7)	Spain	+ 34 91 562 04 20
Estonia	+372 7943 794 (24/7); 16662 (National, 24/7)		

Switzerland Tox Info Suisse: Tel. 145 (24/7)



Fiche de Données de Sécurité XP-700 NANO PROTECT

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

 Attention, STOT RE 2, Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence:

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation en vigueur.

Dispositions spéciales:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1): Peut produire une réaction allergique.

Contient

Solvant Stoddard

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration $\geq 0.1\%$

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
$\geq 10\%$ - $< 25\%$	Hydrocarbures, C12-C16, isoalcanes, cycliques, $< 2\%$ aromatiques	EC: 927-676-8	 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 EUH066
$\geq 2\%$ -	Hydrocarbures,	CAS: 246538-78-3	 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304



Fiche de Données de Sécurité XP-700 NANO PROTECT

< 5%	C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques	EC: 920-901-0	EUH066
>= 2% - < 5%	Diméthylsiloxane	CAS: 71750-80-6	3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
>= 1% - < 2%	Solvant Stoddard	Numéro Index: CAS: 8052-41-3 EC: 232-489-3	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 3.9/1 STOT RE 1 H372 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
>= 0.01% - < 0.1%	méthanol	Numéro Index: CAS: 67-56-1 EC: 200-659-6	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.8/1 STOT SE 1 H370 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301 3.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311 3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331 Limites de concentration spécifiques: C >= 10%: STOT SE 1 H370 3% <= C < 10%: STOT SE 2 H371
13 ppm	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-i sothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1)	Numéro Index: CAS: 55965-84-9	3.1/1/Dermal Acute Tox. 1 H310 3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301 EUH071 Limites de concentration spécifiques: C >= 0,6%: Skin Corr. 1C H314 0,06% <= C < 0.6%: Skin Irrit. 2 H315 C >= 0,0015%: Skin Sens. 1A H317 C >= 0,6%: Eye Dam. 1 H318 0,06% <= C < 0.6%: Eye Irrit. 2 H319 Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Orale 100 mg/kg pc ETA - Cutanée 5 mg/kg pc ETA - Inhalation (Vapeurs) 0,501 mg/l ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 0,051 mg/l



Fiche de Données de Sécurité XP-700 NANO PROTECT

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

peau sèche

Dommages aux organes

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO2 ou extincteurs à poudres. Extincteur à mousse

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter des vêtements de protection pour sapeurs pompiers conformes à la norme européenne EN469.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Aspirer le produit déversé dans un récipient adapté. Évaluer la compatibilité du récipient à



Fiche de Données de Sécurité XP-700 NANO PROTECT

utiliser avec le produit en vérifiant la section 10. Absorber le reste avec un matériau absorbant inerte.

Assurer une ventilation suffisante de la zone affectée par la fuite. L'élimination du matériel contaminé doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Recommandations générales sur l'hygiène du travail :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Se laver les mains après chaque utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le contenant d'origine. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, loin des sources de chaleur, des flammes nues, des étincelles et de toute autre source d'inflammation. Entreposer les contenants à l'écart de tout matériau incompatible, en vérifiant la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

cire protectrice spécifique pour une utilisation dans les environnements marins

produit professionnel

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Solvant Stoddard - CAS: 8052-41-3

- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 573 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Eye, skin, and kidney dam, nausea, CNS impair

méthanol - CAS: 67-56-1

- Type OEL: UE - TWA(8h): 260 mg/m³, 200 ppm - Remarques: Skin OEL

- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 250 ppm - Remarques: Skin, BEI - Headache, eye dam, dizziness, nausea

Valeurs limites d'exposition DNEL

Solvant Stoddard - CAS: 8052-41-3

Consommateur: 3.75 mg/kg bw/jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 20.1 mg/m³ - Consommateur: 3.57 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 3.71 mg/kg bw/jour - Consommateur: 0.441 mg/kg bw/jour -

Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

méthanol - CAS: 67-56-1

Travailleur professionnel: 20 mg/kg bw/jour - Consommateur: 4 mg/kg bw/jour -

Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 130 mg/m³ - Consommateur: 26 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 4 mg/kg bw/jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques



Fiche de Données de Sécurité XP-700 NANO PROTECT

Consommateur: 4 mg/kg bw/jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 20 mg/kg bw/jour - Consommateur: 4 mg/kg bw/jour - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) - CAS: 55965-84-9
Travailleur industriel: 0.02 mg/m³ - Consommateur: 0.02 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
Travailleur industriel: 0.04 mg/m³ - Consommateur: 0.04 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Consommateur: 0.09 mg/kg bw/jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 0.11 mg/kg bw/jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Valeurs limites d'exposition PNEC
Solvant Stoddard - CAS: 8052-41-3
Cible: Eau douce - valeur: 2.84 19252.03
Cible: Eau marine - valeur: 28.4 ppm
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.228 mg/kg - Remarques: day
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 22800 mg/kg - Remarques: day
Cible: Sol (agricole) - valeur: 82800 mg/kg - Remarques: day
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) - CAS: 55965-84-9
Cible: Eau douce - valeur: 0.0034 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.0034 mg/l
Cible: STP - valeur: 0.23 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.027 mg/kg
Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.01 mg/kg
8.2. Contrôles de l'exposition
Protection des yeux:
Pas nécessaire. Si l'utilisateur le juge nécessaire, nous recommandons le port de lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).
Protection de la peau:
Porter un vêtement de protection approprié
Combinaison de travail.
Protection des mains:
Lors de la manipulation des substances chimiques, des gants de protection doivent être portés avec marquage CE, y compris les quatre chiffres de contrôle. La qualité des gants résistant aux produits chimiques doit être choisie en fonction de la concentration et de la quantité présente dans le milieu de travail
Protection respiratoire:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire
Masque avec filtre « P », couleur blanc
Risques thermiques :
Aucun
Contrôles de l'exposition environnementale :
Aucun
Contrôles techniques appropriés



Fiche de Données de Sécurité XP-700 NANO PROTECT

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode	Remarques
État physique:	Pâté blanchâtre	--	--
Couleur:	blanchâtre	--	--
Odeur:	caractéristique	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Inflammabilité:	pas inflammable	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point éclair:	>100 ° C	ASTM D93	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
pH :	7	--	--
Viscosité cinématique:	>20.5 mm ² /s	ISO 2555	--
Hydrosolubilité:	partiellement miscible	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité et/ou densité relative:	0.950 g/cm ³	ISO 2811	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--	--

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir dangereusement avec : agents oxydants forts

10.4. Conditions à éviter

Évitez le chauffage et l'exposition directe aux rayons

Stable lorsqu'il est stocké comme recommandé. Voir point 7

10.5. Matières incompatibles

agents oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :



Fiche de Données de Sécurité XP-700 NANO PROTECT

Hydrocarbures, C12-C16, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Source: OECD 401

Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 5.99 mg/l - Durée: 4h - Source: OECD 403

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/m3 - Source: OECD 402

Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques - CAS: 246538-78-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Source: OECD 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2200 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 5 mg/l - Durée: 4h - Source: OECD 403

Solvant Stoddard - CAS: 8052-41-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau > 3000 mg/kg - Source: OECD - Remarques: 402

Test: LD50 - Voie: Orale > 5000 mg/kg - Source: OECD - Remarques: 401

Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs > 5.5 mg/l - Durée: 4h - Source: OECD - Remarques: 403

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) - CAS: 55965-84-9

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 5 mg/kg

ETA - Orale 100 mg/kg pc

ETA - Cutanée 5 mg/kg pc

ETA - Inhalation (Vapeurs) 0,501 mg/l

ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 0,051 mg/l

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 66 mg/kg - Source: OECD 401

ETA - Orale 100 mg/kg pc

ETA - Cutanée 5 mg/kg pc

ETA - Inhalation (Vapeurs) 0,501 mg/l

ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 0,051 mg/l

Test: LC50 - Voie: Inhalation de brouillard - Espèces: Rat 0.171 mg/m3 - Durée: 4h - Source: OECD 403

ETA - Orale 100 mg/kg pc

ETA - Cutanée 5 mg/kg pc

ETA - Inhalation (Vapeurs) 0,501 mg/l

ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 0,051 mg/l

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;



Fiche de Données de Sécurité XP-700 NANO PROTECT

- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
 - j) danger par aspiration.
- 11.2. Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbantes le système endocrinien:
- Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Hydrocarbures, C12-C16, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 788000 mg/l - Durée h: 96

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie > 10000 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: EPA
OPPTS 850.1020

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 10000 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD 201

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEL - Espèces: Daphnie 1 mg/l - Remarques: 21d, OECD 211

Point final: NOEL - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Remarques: 28d, QSAR

Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques - CAS: 246538-78-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD
203

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD 201

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD 202

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEL - Espèces: Poissons 0.217 mg/l - Remarques: 28d, QSAR

Point final: NOEL - Espèces: Daphnie 1 mg/l - Remarques: 21d, OECD 211

Solvant Stoddard - CAS: 8052-41-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 0.18 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Leuciscus idus 1.4 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues 0.058 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC10 - Espèces: Algues 0.016 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons 0.142 mg/l - Remarques: 30d

Point final: NOEC - Espèces: Leuciscus idus 0.01 mg/l - Remarques: 30d

méthanol - CAS: 67-56-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 15400 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:
EPA-660/3-75-009

Point final: EC50 - Espèces: Leuciscus idus 18260 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:
OECD 202

Point final: EC50 - Espèces: Algues 22000 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD 201

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons 450 mg/l - Remarques: 21d QSAR

Point final: NOEC - Espèces: Leuciscus idus 208 mg/l - Remarques: 21d QSAR

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) - CAS: 55965-84-9



Fiche de Données de Sécurité XP-700 NANO PROTECT

- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: EC50 - Espèces: Poissons 0.19 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: EPA OPP 72-1
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 0.16 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: EPA OPP 72-1
- b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: NOEC - Espèces: Poissons 0.02 mg/l - Remarques: 38d, OECD 210
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 0.1 mg/l - Remarques: 21d, EPA OPP 72-4
- e) Toxicité pour les plantes:
Point final: EC50 - Espèces: Algues 0.037 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD 201
Point final: EC10 - Espèces: Algues 0.004 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD 201
- 12.2. Persistance et dégradabilité
Hydrocarbures, C12-C16, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable - Remarques: 22% / 28d, EPA OTS 796.3100
Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques - CAS: 246538-78-3
Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Remarques: 69% / 28d. OECD 301F
Solvant Stoddard - CAS: 8052-41-3
Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD - Durée h: 28 jours - %: 83.1 - Remarques: 301F
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) - CAS: 55965-84-9
Biodégradabilité: 20157.4 - Remarques: Inerentementement degradable
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
HYDROCARBURES, C11-C13, ISOALCANES, <2% AROMATIQUES
Coefficient de partage : n-octanol/eau > 1,99 QSAR
FBC > 6,91 QSAR
MÉTHANOL
Coefficient de partage : n-octanol/eau -0,77
FBC < 10
SOLVANT DE STODDARD
Coefficient de partage : n-octanol/eau 5,25 OCDE 117
BCF 39,66 QSAR
HYDROCARBURES, C12-C16, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUE
Coefficient de partage : n-octanol/eau > 1,99 QSAR
FBC > 6,91 QSAR
- 12.4. Mobilité dans le sol
HYDROCARBURES, C11-C13, ISOALCANES, <2% AROMATIQUES
Coefficient de partage : sol/eau > 1,71 QSAR
MÉTHANOL
Coefficient de partage : sol/eau -0,89
SOLVANT DE STODDARD
Coefficient de partage : sol/eau 1,451 QSAR
HYDROCARBURES, C12-C16, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUE
Coefficient de partage : sol/eau > 1,71 QSAR
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien



Fiche de Données de Sécurité

XP-700 NANO PROTECT

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$
12.7. Autres effets néfastes
Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Information supplémentaires sur l'élimination:

Mettez au rebut conformément aux réglementations locales et régionales

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
N.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
N.A.
14.4. Groupe d'emballage
N.A.
14.5. Dangers pour l'environnement
Polluant marin: Non
N.A.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (EU) n° 2020/878
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)



Fiche de Données de Sécurité XP-700 NANO PROTECT

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)
Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 69

Restriction 75

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes contenues: HYDROCARBURES, C11-C13, ISOALCANES, <2% AROMATIQUES et HYDROCARBURES, C12-C16, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUE.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H331 Toxique par inhalation.

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.

H310 Mortel par contact cutané.

H330 Mortel par inhalation.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



Fiche de Données de Sécurité XP-700 NANO PROTECT

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 1	3.1/1/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 1
Acute Tox. 2	3.1/2/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 3	3.1/3/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Corr. 1C	3.2/1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1A	3.4.2/1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
STOT SE 1	3.8/1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 1
STOT SE 2	3.8/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 2
STOT RE 1	3.9/1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
STOT RE 2, H373	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition
- Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.



Fiche de Données de Sécurité

XP-700 NANO PROTECT

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.